



COMMENTAIRES DES RÉSULTATS DE L'IFN3

L'économie forestière reçoit de bonnes notes. Mais...

Les résultats du troisième Inventaire forestier national (IFN3) étaient attendus avec impatience (cf. pages 16-18). Si, en 1985, le premier inventaire ne nous a fourni qu'un portrait de la forêt, le dernier en date permet de mesurer les évolutions qui s'y sont produites. C'est son aspect le plus intéressant, qui constitue une notation assez directe de la politique forestière et du travail des professionnels et des organisations de la branche.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les évolutions mises en évidence par l'IFN3 soient jugées diversement – en bien ou en mal – selon le point de vue des observateurs. L'IFN1 ne fournit certes pas une base d'évaluation vraiment objective. Pas plus qu'on ne dispose d'une vue d'ensemble des modifications intervenues depuis 1985 dans la société et l'environnement. Nous devons pour cela nous en remettre à d'autres sources. Un simple aperçu nous permet cependant de prendre conscience que l'extension de 10% de la superficie

forestière depuis 1985 est à mettre en regard de l'augmentation de 20% des surfaces construites et de l'effectif de la population. Cela signifie donc que l'extension «mesurée» de la forêt ne fait que compenser la pression croissante, difficile à évaluer, que subit ce même milieu.

Autre point de repère étonnant: la surface forestière par habitant. Le Brésil, par exemple, dont la forêt subit à nos yeux les pires pressions, dispose de 34 000 m² de forêt par habitant. En Suisse, pays champion du monde de la protection des surfaces boisées, ce chiffre atteint tout juste 1500 m²!

Les seuls chiffres de l'IFN ne disent donc pas tout de la pression et des exigences croissantes de notre société à l'égard de ses forêts. Ces chiffres de l'IFN ne révèlent pas davantage pourquoi la forêt suisse ne possède, aux yeux de la Confédération et à l'aune de sa politique d'aides toujours aussi restrictive, guère plus de valeur qu'à l'époque du premier inventaire national.

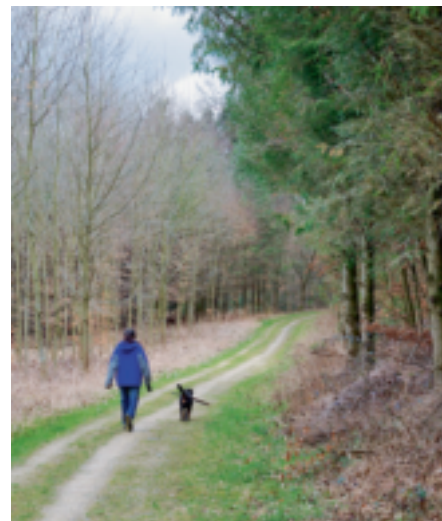


Photo: Alain Douard (EFS)

Face aux pressions que subit la forêt, les propriétaires sont en première ligne.

L'évolution de la forêt suisse, ces vingt dernières années, est une réussite. Mais force est de constater que ce sont d'abord les propriétaires qui en ont porté le fardeau. Les exigences toujours plus sévères en matière de gestion et d'exploitation n'ont cessé de creuser le déficit de leurs comptes.

Urs Amstutz, directeur de l'EFS

La direction de l'EFS en réunion de travail pour appliquer la réforme

Les quatre membres de la direction, accompagnés de cadres du secrétariat de Soleure, ont participé, le 3 mars, à une réunion de travail chez AGRIDEA à Lindau (ZH). Cette journée était animée de main de maître par Peter Reinhard, directeur adjoint d'AGRIDEA. Ce dernier avait déjà dirigé le groupe de travail

élargi qui s'est occupé de la réforme de l'Economie forestière Suisse.

La mise en œuvre de la réforme et des recommandations du rapport du groupe de travail du 4 avril 2009 constituait le point fort de cette réunion. Un des sujets centraux de la réforme est la séparation claire des activités de l'asso-

ciation entre tâches centrales et services. Cette séparation entraînera de multiples conséquences sur le fonctionnement et l'organisation de l'EFS. Le plan de structure des coûts de l'EFS a été modifié en conséquence, début 2010 déjà.

La TVA nuit aux collaborations communales

La nouvelle loi sur la TVA est en vigueur depuis le 1er janvier. L'expérience montre que son application est susceptible de déterminer un préjudice fiscal à l'égard des communes qui collaborent entre elles. L'EFS s'est saisie de la question et a pris contact à ce sujet avec l'administration fédérale. Nous vous tiendrons au courant des suites de cette démarche.

Hans Gerber

Rédaction:

Economie forestière Suisse
Roland Furrer
Responsable d'édition
Rosenweg 14
4501 Soleure
Tél. 032 625 88 00
Fax 032 625 88 99
furrer@wvs.ch
www.wvs.ch